Un nouveau levier d'accompagnement financier pour la mobilité électrique dans le cadre du dispositif des CEE

Pour la dernière année de la 5ème période des CEE, de nouvelles fiches assorties de bonification pour certains types de véhicules ont été publiés par arrêté fin 2024. Elles concernent un secteur qui en bénéficie peu actuellement : les transports.

ÉS Énergies Strasbourg peut vous accompagner financièrement, au travers des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), dans l'électrification de votre parc/flotte automobile.

Le dispositif des CEE permet de valoriser des opérations **d'achat** ou de **location longue durée** de :

- **véhicules** ou d'**utilitaires légers** électriques neufs ou rétrofités. Sont concernés les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ou toutes autres personnes morales.
- d'**autocars** ou d'**autobus électriques** neufs ou rétrofités.
- **véhicules lourds électriques** neufs de transport de marchandises ou rétrofité.

Depuis le 1er janvier 2025 certaines de ces opérations sont bonifiées pour les opérations engagées avant le 31 décembre 2026. La bonification est conséquente (coefficient multiplicateur de 3 à 5) et permet d'augmenter significativement le montant de l'aide financière.

Quelques exemples :

✔ **Achat ou location longue durée (24 mois à minima) d'un véhicule utilitaire léger neuf pour une collectivité territoriale gérant un parc de plus de 20 véhicules automobiles,**
• Montant de la prime CEE avec la bonification environ **2 500 €**, sans la bonification environ 600 €

✔ **Achat ou location longue durée (60 mois à minima) d'un autobus standard, dans une agglomération inférieure ou égale à 250 000 habitants,**
• Montant de la prime CEE avec la bonification environ **60 000 €**, sans la bonification environ 9 000€

✔ **Achat ou location (60 mois à minima) d'une benne à ordure ménagère, dans une agglomération inférieure ou égale à 250 000 habitants,**
• Montant de la prime CEE avec la bonification environ **40 000 €**, sans la bonification environ 10 000 €

Pour tout renseignement complémentaire

Contactez-nous sur notre boîte mail : cee.entreprises-collectivites@es.fr
un interlocuteur dédié répondra à vos questions et sera à même de vous accompagner dans la constitution de votre dossier.